

## CONSULTATION

## CHEMIN DE LA CROIX



UESTION. — On discute quelquefois sur le chemin de la croix tel qu'on le fait dans certaines communautés. Les uns affirment que les auteurs enseignent qu'il faut, pour gagner les indulgences, qu'il soit présidé par un prêtre ; d'autres pensent que les communautés qui manquent de prêtres sont dispensées de cette condition. Quelle est la vérité ?

RÉPONSE. — Rappelons exactement les diverses conditions exigées pour gagner les précieuses indulgences du pieux exercice du chemin de la croix.

I. — *Chemin de la croix fait isolément.* Il faut : 1<sup>o</sup> parcourir les stations canoniquement érigées et s'arrêter à chacune pour y réfléchir à la Passion de N.-S. ; 2<sup>o</sup> marcher d'une station à l'autre, afin de mieux rappeler les 14 étapes de la voie douloureuse qu'a suivie notre divin Sauveur. Quelqu'étroit que soit le local, il faut réellement changer de place ; il ne suffit pas de se lever pour s'agenouiller au même endroit. Toutefois ce mouvement local peut ne consister qu'en un ou deux pas. Tel est l'enseignement des auteurs fondé sur diverses décisions.

II. — *Chemin de la croix fait en commun.* Ces conditions sont également exigées lorsque quelques personnes parcourent ensemble le chemin de la croix, comme par exemple les enfants qui suivent le catéchisme de première communion dans nos églises rurales.

Il n'y a que le cas où le groupe de fidèles est trop considérable pour le local et serait une cause de désordre, qu'il lui est permis de rester à la même place pendant tout l'exercice. C'est ce qui a lieu pour les enfants de la première communion dans les églises de paroisses considérables, ainsi que pour l'exercice public du carême pour l'assemblée des fidèles. Mais dans ce cas, il faut qu'un prêtre, faisant les prières d'usage, parcoure les stations au nom des autres. On conseille seulement aux fidèles de remplacer alors le mouvement local par un mouvement corporel, comme de se lever après chaque station.

Dans les grandes églises, ce prêtre peut difficilement se faire entendre de la foule, — peut-il alors se placer de préférence en chaire et se contenter d'un mouvement purement corporel comme le peuple ?